

CONSEIL MUNICIPAL du 2 JUILLET 2020

20h30 salle du conseil municipal

Convocations en date du 26 juin 2020

affichage en date 10 juillet 2020

Présidence de Monsieur LAVANCIER

--

Étaient présents : Monsieur Sébastien LAVANCIER, maire,
Madame Régine LEBRUN, Monsieur Michel VINCENT, Madame Catherine SMITTARELLO, adjoints

Madame Agnès DUCA, Monsieur SARLIN Pascal, Monsieur Alban VARET, Madame Christine DE OLIVEIRA, Madame Caroline PORTIER, Monsieur Christophe GARDE, Monsieur MADOE Gautier, Madame Céline CERVANTES, Madame Marie-Angèle LAMBERT, Monsieur BONHOMME Arnaud, Monsieur Guillaume BEDU, Madame Vanessa ANGER

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Madame Catherine TROGNON, Monsieur Jean-Claude DELUCIEN, Monsieur Philippe KERBRAT, pouvoir donné à Monsieur Guillaume BEDU

Secrétaire de séance : Madame Catherine SMITTARELLO. est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il convient de nommer les délégués communaux au sein des divers syndicats intercommunaux et organismes intercommunaux. Lors de la précédente séance, il avait été acté à l'unanimité que la désignation des membres des commissions et syndicats se ferait à main levée

Délibération n°2020-03-001-DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE

sont élus à l'unanimité,

Déléguée titulaire : Madame Catherine SMITTARELLO
Déléguée titulaire : Madame Caroline PORTIER

Déléguée suppléante : Madame Christine DE OLIVEIRA
Déléguée suppléante : Madame Céline CERVANTES

Délibération n°2020-03-002-DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VOCATION SCOLAIRE D'ISSOU

sont élus à l'unanimité :

Délégué titulaire : Monsieur Michel VINCENT
Délégué suppléant : Monsieur Alban VARET

Délibération n°2020-03-003-COMITE DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION ROUTIERE/ Nominat

**LE CONSEIL,
A l'unanimité**

Nomme Monsieur Sébastien LAVANCIER en qualité de représentant de la commune de Follainville-Dennemont au sein du comité départemental de la Prévention Routière.

Délibération n°2020-03-004- CNAS - Nomination d'un représentant de la commune

**LE CONSEIL,
A l'unanimité**

Nomme Monsieur Sébastien LAVANCIER, en qualité de représentant de la commune de Follainville-Dennemont au sein du CNAS.

Délibération n°2020-03-005- NOMINATION D'UN CORRESPONDANT "DEFENSE"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la candidature de Monsieur Jean-Claude DELUCIEN

**LE CONSEIL,
A l'unanimité**

Nomme Monsieur Jean-Claude DELUCIEN, en qualité de correspondant "Défense" de la commune de Follainville-Dennemont.

Délibération n°2020-03-006-DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE d'APPEL D'OFFRES-D'ADJUDICATION ET D'OUVERTURE DE PLIS

Sont élus membres titulaires, ayant obtenu l'unanimité des suffrages

- 1°) Madame Agnès DUCA
- 2°) Monsieur Michel VINCENT
- 3°) Madame Catherine SMITTARELLO

Sont élus membres suppléants, ayant obtenu l'unanimité des suffrages

- 1°) Madame Catherine TROGNON
 - 2°) Madame Vanessa ANGER
 - 3°) Monsieur Christophe GARDE
-

Délibération n° 2020-03-007-COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS-PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

LE CONSEIL,

Dresse la liste de trente-deux noms pour les commissaires titulaires et commissaires suppléants, qui sera soumise aux services fiscaux :

- 1°) Madame Agnès DUCA
- 2°) Monsieur Bernard BAUER
- 3°) Monsieur Roland ESTEYRIES
- 4°) Monsieur Christian VIMON
- 5°) Monsieur Alban VARET
- 6°) Madame Christine GALODE
- 7°) Monsieur Hubert TROGNON
- 8°) Madame Valérie ROGER

- 9°) Monsieur Gautier MADOE
 - 10°) Monsieur Guillaume BEDU
 - 11°) Monsieur Michel GRILLARY
 - 12°) Monsieur Jean-Paul LUGOT
 - 13°) Monsieur Claude FREMAULT
 - 14°) Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU
 - 15°) Monsieur Alfred SERRANO
 - 16°) Monsieur José SALIDO
 - 17°) Monsieur Olivier POYER
 - 18°) Monsieur Philippe BROUSSEAU
 - 19°) Monsieur Laurent TAVERNE
 - 20°) Madame Catherine TROGNON
 - 21°) Madame Marie-Angèle LAMBERT
 - 22°) Monsieur Arnaud BONHOMME
 - 23°) Monsieur Robert PENEAU
 - 24°) Monsieur Michel DELAUNE
 - 25°) Monsieur Jean-Claude CHAMPIGNON
 - 26°) Madame Jacqueline PARAVAN
 - 27°) Monsieur Jacques LOZE
 - 28°) Monsieur Philippe KRUG
 - 29°) Monsieur Paul ROBERT
 - 30°) Monsieur Daniel MOUSSARD
 - 31°) Monsieur Jean-Daniel BEGUIN
 - 32°) Monsieur Christian CHAMPION
-

Délibération n°2020-03-008–DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

LE CONSEIL,

Procède à la désignation des membres de cette commission.

Est élu à l’unanimité :

Monsieur Sébastien LAVANCIER

Membre suppléant :

Est élue à l’unanimité :

Madame Régine LEBRUN

Délibération n°2014-03-009-CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL,

A l’unanimité,

Décide

La création des commissions communales suivantes :

Une commission des travaux et de la gestion du patrimoine communal

Une commission communale scolaire, périscolaire, extra-scolaire et jeunesse

Une commission communale Culture, Communication et relation avec les associations

Une commission communale de développement et d’aménagement du territoire

Une commission communale environnement

- que les membres de ces commissions seront élus à main levée et à la majorité absolue des suffrages
- que ces commissions pourront ponctuellement faire appel à des experts extérieurs au conseil municipal
- qu'outre le maire, président de droit, les adjoints feront partie de droit de ces commissions

Délibération n°2020-03-010-DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES TRAVAUX ET DE LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

LE CONSEIL,

Procède à la désignation des membres de cette commission.

Sont élus, ayant obtenu l'unanimité des suffrages :

Monsieur Michel VINCENT
Monsieur Pascal SARLIN
Monsieur Arnaud BONHOMME
Monsieur Philippe KERBRAT

Délibération n°2020-03-011-DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRA SCOLAIRE ET JEUNESSE

LE CONSEIL,

Procède à la désignation des membres de cette commission.

Sont élus, ayant obtenu l'unanimité des suffrages :

Monsieur Michel VINCENT
Madame Marie-Angèle LAMBERT
Madame Céline CERVANTES
Madame Caroline PORTIER
Monsieur Alban VARET

Délibération n°2020-03-012-DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE CULTURE, COMMUNICATION ET RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL,

Procède à la désignation des membres de cette commission.

Sont élus, ayant obtenu l'unanimité des suffrages :

Madame Régine LEBRUN
Madame Vanessa ANGER
Madame Marie-Angèle LAMBERT
Monsieur Gautier MADOE
Madame Caroline PORTIER

Délibération n°2020-03-013-DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LE CONSEIL,

Procède à la désignation des membres de cette commission.

Sont élus, ayant obtenu l'unanimité des suffrages :

Monsieur Sébastien LAVANCIER
Madame Régine LEBRUN
Monsieur Michel VINCENT
Madame Catherine SMITTARELLO

Délibération n°2020-03-014-DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ENVIRONNEMENT

LE CONSEIL,

Procède à la désignation des membres de cette commission.

Sont élus, ayant obtenu l'unanimité des suffrages :

Monsieur Sébastien LAVANCIER
Monsieur Alban VARET
Monsieur Philippe KERBRAT
Monsieur Pascal SARLIN
Monsieur Arnaud BONHOMME

Délibération n°2020-03-015-POUR LE VERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,**

- **Prend** acte des évolutions législatives introduites par la loi n°2014-891 du 8 août 2014 concernant la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité,
 - **Vote** la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
 - **Fixe** à 8 le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sur l'ensemble du territoire de la commune, à compter du 1er janvier 2021,
 - **Notifie** la présente délibération au comptable public assignataire de la commune avant le 15 octobre 2020,
 - **Autorise** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
-

Délibération n°2020-03-016-SOUTIEN DES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA MAISON MEDICALE PENDANT LA CRISE SANITAIRE LIEE A L'EPIDEMIE DE COVID 19 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Le CONSEIL,
A l'unanimité**

Décide de soutenir les professionnels de santé libéraux de la maison médicale située 9 rue des coteaux du Vexin à Follainville-Dennemont, propriété de la Follainville-Dennemont, pour le non-paiement des loyers, pour ne pas mettre en péril leur reprise d'activité à l'issue de l'état d'urgence.

Sollicite un financement départemental de 8250 € pour les loyers du 1^{er} mars au 31 mai 2020 au titre de l'aide exceptionnelle destinée à garantir le non-paiement des loyers des professionnels de santé des maisons médicales des Yvelines en période de crise sanitaire du Covid-19,

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de l'aide exceptionnelle du Département destinée à appliquer le non-paiement des loyers des professionnels de santé des maisons médicales des Yvelines en période de crise sanitaire du Covid-19.

Délibération n°2020-03-017-TRANSFERT DE PROPRIETE DU CHATEAU D'EAU SIS CHEMIN DE LA TOUR DUVAL ET DU POSTE DE REFOUELEMENT SIS LIEU-DIT LE BOUT DU CLOS/

Le CONSEIL,
A l'unanimité

Approuve le transfert de propriété à titre gratuit à la communauté urbaine GPSEO de la parcelle cadastrée AI n°45 sise chemin de la Tour Duval constituant l'assiette du château d'eau

Approuve le transfert d'une partie de la propriété issue d'une division soit environ 300 m² à titre gratuit à la communauté urbaine GPSEO de la parcelle cadastrée G n° 109 constituant l'assiette du poste de refoulement,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant avec faculté de substitution à signer tous les documents permettant de concrétiser ce transfert,

Prend note que les droits, frais, taxes et coûts de rédaction de l'acte qui pourraient s'appliquer à la présente session

Délibération n°2020-03-018-PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19 :

Le CONSEIL,
A la majorité 13 voix pour
4 voix contre

Décide l'octroi d'une prime exceptionnelle dans les conditions sus-définies uniquement pour le personnel des services techniques

A la majorité 14 voix pour
3 abstentions

Décide de fixer le montant de la prime à 1000,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020-03-019-DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :

LE CONSEIL,
A l'unanimité,

Adopte la décision modificative présentée

Délibération n°2020 -03-020- AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SAISONNIER LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITES

LE CONSEIL,
A l'unanimité,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter au maximum deux agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois maximum pendant une même période de 12 mois ou 18 mois (sur 24 mois pour les contrats d'accroissement temporaire d'activité) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, sera créé :

- Deux emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ;

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n° 2019-03-021 -EXPRESSION ARTISTIQUE/tarifs pour la saison 2020/2021

LE CONSEIL
A l'unanimité,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Fixe comme suit les tarifs de l'activité expression artistique pour la saison 2020-2021

Intra muros

Groupes	Temps	Coût normal	Coût dégressif par adhérent à partir de deux adhérents de la même famille
Eveil (moyenne/grande section)	1h00	120 €	90 €
Initiation (CP-CE1)	1h00	120 €	90 €
Moyen (CE2-CM1)	1h00	120 €	90 €
Pré-ados (CM2-6°)	1h00	120 €	90 €
Ados (collège)	1h15	150 €	113 €
Avancés	1h30	180 €	135 €

Extra muros

Groupes	Temps	Coût normal
Eveil (moyenne/grande section)	1h00	220 €
Initiation (CP-CE1)	1h00	220 €
Moyen (CE2-CM1)	1h00	220 €
Pré-ados (CM2-6°)	1h00	220 €
Ados (collège)	1h15	285 €
Avancés	1h30	345 €

Adultes :

- 150 € intramuros
- 285 € extramuros

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2021

Les personnes ainsi désignées sont les suivantes :

- 1°) DUPUIS Jocelyne demeurant 16 rue de Guernes
- 2°) SORHOUE Jean Louis demeurant 2 chemin des rus du Moulin
- 3°) LOUARDI Samy 7 rue de Guernes

- 4°) LEBLANC Jean-Claude demeurant 107 rue Jean Jaurès
 - 5°) CAMINO Marceline demeurant 34 Rue Jean Jaurès
 - 6°) AUBRAT Anne-Marie demeurant 4 Rue des Groux
-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE :

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision 2020-003 du 27 février 2020 :

Décidons :

Une convention d'étude et de diagnostic est conclue avec la SARL INGENIERIE PATHOLOGIE CONTRUCTION IPC pour un montant de 5 300 Euros HT soit 6 360 Euros TTC.

Décision 2020-004 du 1er mars 2020 :

Décidons :

Un avenant au contrat d'entretien des parties communes de la maison médicale est conclu avec l'entreprise Rebbouh Propreté (ERP) dans les mêmes conditions économiques. Il est précisé que l'avenant est conclu pour une période de 4 mois à compter de sa date de prise d'effet soit du 01/03/2020 au 30/06/2020.

Décision 2020-005 du 10 mars 2020 :

Décidons :

Un avenant est conclu afin :

- d'arrêter les coûts prévisionnels définitifs des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour la tranche optionnelle 1 secteur Carrières – lotissement 4 lots (zone 1) et la tranche optionnelle 15 secteur Croix de Mantes – venelle des écoliers (zone 15) ;
- d'intégrer la suppression de la tranche optionnelle 17 secteur Graviers - lotissement 4 lots, réseaux et voirie (zone 17) et d'arrêter le forfait de rémunération du maître d'œuvre au stade de la phase AVP réalisée à 50 %.

L'avenant n°2 présente une hausse de la masse financière du marché après prise en compte de l'avenant n°1, de mille huit cent cinquante-deux euros et quatorze centimes hors taxes (1 852,14 € HT) soit deux mille deux cent vingt-deux euros et cinquante-sept centimes toutes taxes comprises (2 222,57 € TTC) entraînant une modification du montant total du marché qui est désormais de quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-trois euros et quatre-vingt centimes (84 463,80 € HT) soit cent un mille trois cent cinquante-six euros et cinquante-six centimes toutes taxes comprises (101.356,56 € TTC). Et, ce montant de 84 463,80 € HT se décompose désormais de tranches fermes de 39 727,49 € HT, de tranches optionnelles affermies de 11 163,51 € HT et de tranches optionnelles de 33 572,80 € HT.

Toutes les autres clauses du marché de maîtrise d'œuvre n°78 239 2017 006 demeurent inchangées.

Décision 2020-006 du 18 mai 2020 :

Décidons :

Un contrat de maintenance est conclu avec la société RICOH FRANCE pour une durée de 60 mois. La maintenance est facturée chaque trimestre. Pour les 2 photocopieurs IM C2000, le coût est de 0.0041€ HT par copie Noir et de 0.034 € HT par copie Couleur.
Pour le copieur IM C300, le coût est de 0.0048 € HT par copie Noir et de 0.041 € HT par copie Couleur.

Décision 2020-007 du 12 juin 2020 :

Décidons

Un avenant n°1 est conclu pour le marché précité avec la société M.H.P. (Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté) ayant pour objet de prolonger la durée du marché de cinq mois soit jusqu'au 30 septembre 2020 compte tenu de la crise sanitaire régie par l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Décision 2020-008 du 15 juin 2020 :

Décidons :

Un contrat de cession est conclu avec l'association « A tes Souhais Productions » sise 12 rue Sainte Foy à Paris 75002 représentée par son président Baptiste CHARDEN.

Le producteur effectuera une représentation de son spectacle « SOS Père Noël » le dimanche 13 décembre 2020 à la salle Polyvalente de la commune de Follainville-Dennemont. La rémunération forfaitaire en contrepartie de cette prestation est fixée à 1150,00 € (mil-cent-cinquante euros HT) soit 1213,25 € (mil-deux-cent-treize euros vingt-cinq)

En l'absence de public, la séance est levée à vingt-trois heures-cinquante-huit.

Pour extrait conforme en Mairie,
Le 10 juillet 2020
Le Maire
Sébastien LAVANCIER